

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 5 TER

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par le mot :

« exprès ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la fin de la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de renforcement du dispositif.